

Mairie - 5, rue de Brissac

56540 KERNASCLÉDEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille huit

et le 21 novembre à 20 heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Jean-Jacques TROMILIN, Maire

Présents : Jean-Jacques TROMILIN, Michèle LEMAIRE, Odile CARARIC, Paul SYLVESTRE, Didier BELLEC, Sonia CHIRON-AUGUSTIN, Raymond DARCEL, Hubert LE GOFF, Jean-Marie QUÉMENER, Dominique SIVY.

Absents : Pascal PETIT

Date de la convocation
07/11/2005

Date d'affichage
24/11/2008

Objet de la délibération
Projet de plateforme
environnementale de la
société GDE à PLOURAY

Secrétaire(s) de séance : Michèle LEMAIRE

L'Association Nature et Patrimoine en Centre-Bretagne a sollicité l'avis du Conseil municipal concernant le projet de ^{Pa} plateforme environnementale par la Société Guy Dauphin Environnement (GDE) sur la commune de PLOURAY.

- considérant le manque d'information et de transparence de la part de la société GDE,

- considérant l'inquiétude de la population,

- considérant les craintes pour la santé publique, l'environnement, la qualité des eaux, les conséquences pour l'agriculture et la valeur des biens immobiliers,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce contre le projet de plateforme environnementale de la société GDE sur la commune de PLOURAY.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture

le 27 NOV. 2008

et publication ou notification
du 24/11/2008

Le Maire,

Jean-Jacques TROMILIN

Signature et cachet

SOUS-PRÉFECTURE

27 NOV. 2008

56 - PONTIVY